

MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la susdite municipalité, qu'il y aura session régulière du conseil municipal le 1^{er} mai 2017 à 20 heures au 351, rue Turgeon à Hébertville.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets :

Dérogation mineure portant sur l'article 5.5.1.5 alinéa 4 du règlement de zonage no 364-2004 qui indique que le garage doit être implanté à au moins 60cm de la ligne latérale. La dérogation mineure vise à régulariser la construction d'un garage à 0.48cm de la limite latérale.

Identification du site concerné :

Propriété de Mme Judith Bouchard et Mme Annie Fortin sise au 110, chemin du Ruisseau à Hébertville.

Désignation cadastrale : Lot no 4 685 220, cadastre du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À HÉBERTVILLE ce cinquième jour du mois d'avril deux mille DIX-SEPT.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Kathy Fortin, directrice générale et secrétaire trésorière par intérim de la municipalité d'Hébertville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 5 avril entre 8 h et 16 h 00.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5^e jour de mai 2017.



Kathy Fortin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim



Kathy Fortin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim